



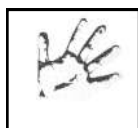
ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de mars 2023
de la section académique du
SNETAA FO

32, avenue Danton,
17000 La Rochelle

snetaa.s3.poitiers@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

219



SOMMAIRE :

- P.1 : Editorial de la Secrétaire Académique.
- P.2 : Travailler plus ? Retraite à partir de 64 ans, c'est non !
- P.3 : En cas de recours, faites-vous assister par le SNETAA ; Retraite à partir de 64 ans, c'est non !
- P.4 : Adhérer au SNETAA ; Calendrier mutation Intra 2023

Les différentes institutions prendraient-elles les PLP pour des idiots ?

A la veille du Conseil National du SNETAA qui se déroulera du 3 au 6 Avril à Trégastel, le bureau de l'Académie de Poitiers voulait faire un point. Un point sur : « comment, sur de nombreux plans, le gouvernement voudrait mettre en berne la suite de notre carrière et de notre vie ? »

Pour le ministre du travail, un projet de retraite, auquel 85% des français s'opposent, n'est pas un problème. A force d'articles de la constitution de 1958, perdus au fin fond des tiroirs car historiquement jamais ou très peu utilisés, et au mépris d'une intersyndicale forte, le projet de loi a été voté. Vous avez été nombreux syndiqués du SNETAA à être grévistes et à renforcer de votre présence les mobilisations, au prix de votre budget déjà impacté par l'inflation. C'est par cette attitude que l'on reconnaît un citoyen impliqué dans l'avenir de son pays et pour cela, le bureau académique du SNETAA vous remercie.

Les personnels des lycées professionnels que nous sommes ne peuvent qu'être scandalisés par le mépris gouvernemental, 64 ans ! Avec une espérance de vie sans invalidité qui n'augmente pas. Un collègue aussi pertinent soit-il, aussi à l'écoute soit-il, n'aura plus, disons-le en toute objectivité, la prestance nécessaire à notre métier et le discours adéquat face aux jeunes adolescents qu'il aura devant lui.

Quand le Ministre de l'Education Nationale s'étonne de ne plus trouver de candidat pour le concours, il est le seul étonné. Ne voit-il pas la dégradation de nos conditions de travail ? 30 élèves par classe, de plus en plus jeunes, souvent cabossés par la vie, de plus en plus perdus dans les formations dans lesquelles ils ont été orientés puisque la dénomination des familles de métiers – dont le SNETAA demande l'abrogation – n'a plus de sens pour eux, et pour les PLP non plus d'ailleurs ! Il faut dire que « certains » sont particulièrement forts en acronyme, AGORA, CIEL, et le petit dernier AAGA ! Il aurait suffi de presque rien pour que ce nouveau CAP sur le grand âge se nomme GAGA ! Côté Rectorat, quand Madame la Rectrice n'applique pas les consignes de son propre ministère et confond le LP à qui elle a retiré, sur la globalité de ses moyens 5 équivalents temps plein, et que suite à l'annonce ministérielle qu'aucun moyen ne sera retiré aux LP, par étourderie sans doute, elle les redonne sous forme de décharge au développement de la communication pour les campus des métiers, le SNETAA dénonce ce plan. Ces campus des métiers sont en plein renouvellement des labélisations par la Région et les voilà crédités de 5 ETP supplémentaires. N'y aurait-il pas complété ?

Pour le 1^{er} syndicat des lycées Professionnels, la situation est claire. C'est par les mandats nationaux de notre syndicat, que nous retravaillerons lors du conseil national d'avril, que le SNETAA défendra le statut des PLP, des CPE et qu'il poursuivra son combat pour que les Contractuels Enseignants soient mieux considérés avec un accès réservé aux concours, que les AESH et les AED aient un statut et que tous dans la communauté éducative aient des conditions de travail convenables. Le SNETAA est un syndicat d'adhérents, c'est donc par la syndicalisation, par le vote aux élections professionnelles, par le bon résultat de notre organisation et de notre fédération en sièges aux instances, aussi bien départementales, académiques, régionales et ministérielles que nous sommes plus forts et entendus.

Alors, faites-le savoir autour de vous. Le SNETAA, c'est le syndicat des Lycées Professionnels, SEP, SEGPA et EREA. Faites découvrir notre structure aux non syndiqués de votre établissement en communiquant à travers le panneau syndical, les casiers et les discussions en salle des professeurs avec tous, nouveaux recrutés ou collègues investis dans nos actions et nos réunions.

La Rochelle, le 21 mars 2023, Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique.

Gagner plus pour travailler plus ?

Cela ne vous rappelle rien ? Un chiffre suffit à résumer ce que sont devenus les salaires des enseignants : en 1980 un enseignant débutant gagnait 2,3 fois le smic, aujourd'hui 1,2 fois le SMIC ! Le métier n'attire plus de candidat au concours ! Qui ne s'en étonnerait ? Que sont devenus nos salaires et nos conditions de travail ?

Le Ministère de l'Éducation Nationale semble conscient de devoir revaloriser les carrières. Pour ce faire il veut nous proposer un pacte dès la rentrée de septembre 2023. Gagner plus en travaillant plus ou pour travailler plus ... On a déjà connu (mais sans effets financiers réels) ! Pour cela, le Ministère, nous propose un gain maximum de 3650 euros bruts par an à condition d'accepter de nouvelles missions.

Ainsi, nous pourrions effectuer 72 heures de plus. Pour faire quoi ?

Assurer les remplacements de courte durée, assurer du tutorat auprès des jeunes enseignants, assurer la coordination et l'innovation de nouveaux projets, développer les relations entreprise/lycée etc....

Votre rémunération serait modulée en fonction des missions que vous pourriez accepter !!! Bref tout cela est inacceptable. Notre Fédération la FNEC FP-FO a quitté la table des discussions comme l'ensemble des organisations syndicales.

Un réajustement (indiciaire) des salaires, lié notamment à la perte du pouvoir d'achat est nécessaire, mais conditionné à des missions supplémentaires, c'est non pour le SNETAA FO.

Stéphane Contamines, Membre du Bureau Académique

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de notre collègue Raymond Valade, correspondant **académique pour les futurs retraités**, pour préparer avec vous votre dossier de départ en retraite.

Email : raymond.valade@snetaa.org

Tél.: 06 89 44 69 98



La réforme des retraites : à partir de 64 ans c'est non !



Au recours, au recours !!! (mouvement inter)

Depuis le 7 mars 2023, chaque participant au mouvement inter, que ce soit par obligation ou par choix, a reçu son résultat par SMS ! Communication qui aurait pu paraître plus humaine si elle était réellement personnalisée, surtout lorsque que le résultat obtenu n'est pas celui qui est attendu ! C'est parfois avec violence que le message « porteur de mauvaises nouvelles » du Ministère est lu : sec, froid et totalement déshumanisé.

Il faut donc d'abord encaisser, puis digérer pour se relever et agir non sans une angoisse latente... c'est le moment du recours, même s'il existe un délai de 2 mois, jusqu'au 6 mai 2023, pour le mouvement inter !! C'est pourquoi il est important dans ces moments difficiles de se faire accompagner et conseiller par un syndicat efficace pour reprendre confiance car rien n'est encore perdu ! Ce recours ne peut être fait qu'exclusivement sur la plateforme « Colibris », sur laquelle vous pourrez télécharger vos pièces justificatives.

C'est pourquoi, le SNETAA FO, avec sa fédération la FNEC-FP FO, est au plus prêt de vous avec ses **Commissaires Paritaires, Nationaux et Académiques**, pour une expertise de votre situation. Il est essentiel de ne pas agir seul afin de préparer au mieux « votre défense », car lorsque le recours est pris en charge par le Ministère, il ne sera plus possible de faire de modifications. Vous pourrez aussi demander à être assisté syndicalement sur « Colibris ».

Chaque année, les commissaires nationaux du SNETAA FO en contact direct avec le Ministère de l'Éducation Nationale, et en lien avec les Commissaires Académiques du SNETAA FO, réussissent à obtenir satisfaction pour un grand nombre de recours. Des situations qui paraissaient perdues, ont été solutionnées grâce à leur travail inlassable. Le travail entre les équipes nationales et académiques est réellement efficace !

Parce que les Enseignants sont de plus en plus seuls, en particulier dans la gestion de leur carrière avec la suppression des CAP (**Commission Administrative Paritaire**), il est plus que jamais nécessaire de vous syndiquer afin de ne pas rester isolé et d'être défendu par des « spécialistes » **face à l'Administration**.

Le SNETAA FO, avec sa fédération la FNEC-FP FO, a toujours été là et continuera à vous guider et à vous accompagner à chaque étape de votre carrière.

Christelle BUTRAUD, membre du Bureau Académique

La réforme des retraites : à partir de 64 ans c'est non !



Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;
Par [internet directement](#) en ligne sur <http://www.snetaa.org>

Pourquoi être Adhérent d'un syndicat ?

Et pourquoi au SNETAA FO ? Qu'est-ce que cela m'apporte ? Et que puis-je apporter au syndicat ?

Être syndiqué, c'est :

Au départ, cela peut être pour faire nombre sur nos revendications individuelles ou catégorielles : Plus nous serons nombreux mieux nous serons entendus. Je peux aussi être sollicité pour **participer aux activités syndicales** locales ou académiques pour prendre un peu de « hauteur » dans mon métier et connaître notre environnement professionnel au delà de la classe.

Être informé de nos droits et obligations statutaires. Le statut des PLP est clair, encore faut-il le connaître et savoir l'interpréter.

Régulièrement paraissent dans notre presse nationale ou académique les « Actualités Pédagogiques » qui référencent les nouveaux textes, rappellent nos droits et devoirs et nous donnent les actualités. Un gros travail fait par l'équipe de rédaction !

Il y a également des documents spécifiques pour les « CPE, DDFPT, AESH, contractuels, ... »

Le national ou une personne de l'équipe académique communique par mail (listes de diffusion) sur un sujet d'actualité qui vous concerne ! (Lisez-vous vos mails ?)

Un journal académique paraît régulièrement, avec notamment les dates importantes à retenir !

Et quand cela ne suffit pas, les représentants du SNETAA sont joignables, par téléphone ou mail.

(lus régulièrement et rapidement !)

Être accompagné

« Je dois muter » « j'ai un suivi de carrière » « j'ai un souci d'emploi du temps ou de reclassement »

Les équipes du SNETAA, académique et national, sont à l'écoute et assurent un suivi. Elles organisent des réunions, en présentiel ou en visio, relisent les dossiers, donnent des conseils...et aimeraient être informées du résultat !

Être soutenu

« Je me sens mal dans l'exercice de mon métier » « j'ai un handicap » « je suis en difficulté avec ma hiérarchie » « Je maîtrise mal ma classe » « Je débute dans le métier » « Je suis contractuel »

Des permanences téléphoniques et/ou visios et/ou réunions en présentiel sont organisées dans l'année scolaire avec des spécialistes des questions abordées.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Cependant, il ne faut pas oublier que les représentants du SNETAA sont des êtres humains, avec toutes les failles que cela peut comporter. Chaque individu a des demandes spécifiques et parfois nouvelles. Le succès n'est pas toujours assuré mais cela reste la meilleure façon de faire bouger les lignes de notre vie professionnelle, ... faites-leur confiance !

Henriette Meunier, Membre du Bureau Académique.

Calendrier mutation Intra 2023

- Du **vendredi 17 mars, 12h au lundi 3 avril, 12h** : saisie des vœux sur SIAM, SPEA compris.
- **Lundi 3 avril** : date limite de réception des demandes de bonifications médicales (sam@ac-poitiers.fr) et/ou sociales (social.personnels@ac-poitiers.fr).
- **Mardi 4 avril, 14h** : téléchargement par le candidat de la confirmation de demande de mutation sur SIAM via I-Prof.
- **Vendredi 7 avril** : date limite de transmission du dossier mutation à la DPE par voie postale par le chef d'établissement.
- **Vendredi 28 avril** : date limite de modification des vœux, de participation tardive, d'annulation de participation au mouvement.
- Du **mardi 2 mai, 12h au mardi 16 mai, 12h** : consultation des barèmes sur SIAM.
- **Mercredi 7 juin, 12h** : publication des résultats du mouvement.
- **Mercredi 14 juin** : date limite de saisie dans « Colibris » des demandes de recours/révision d'affectation pour les titulaires.
- **A partir du lundi 19 juin** : transmission des arrêtés d'affectation.
- **A partir du vendredi 7 juillet** : communication des suites données au recours/révisions.
- Au plus tard le **vendredi 21 juillet** : communication aux TZR de leur affectation.
- **Vendredi 11 août** : date limite de réception des demandes de révision d'affectation des TZR.

Jean-Luc Germaneau, Membre du Bureau Académique